

Loi sur la chasse

Voter avec le cœur

La société étant désormais en phase avec les besoins de préserver la biodiversité, la révision de la loi sur la chasse est anachronique. Ses partisans demandent au peuple d'effectuer un virage à 180 degrés afin de revenir à une situation où la nature, qui est en grand danger, soit encore moins protégée. Faisant fi des messages d'alarme concernant autant d'espèces menacées d'extinction à court ou moyen terme, ils proposent au peuple de confier à une poignée de gens la chasse ou la régulation entre autres des bécasses, tétras, lynx, hérons, cygnes et jusque dans les zones protégées! Je doute que les citoyens suisses préfèrent entendre des coups de fusil à tous les coins de forêt et dans les havres de paix que sont les réserves naturelles plutôt que le chant envoûtant du tétras, la croule magique de la bécasse et le feulement hypnotique du lynx. Voter oui à cette votation, c'est priver nos petits-enfants de vivre la magie de la nature. Nos autorités semblent ainsi concevoir la nature comme un carnet de compte où on place les soi-disant animaux «utiles» pour l'humain dans la colonne «actif» et les soi-disant «nuisibles» dans la colonne «passif». En 1981 pour la Grande Caricaie et en 1987 pour Rothenthurm, le peuple a démontré qu'il était beaucoup plus sage que nos autorités afin de préserver la nature. Je suis certain que personne ne remet en question ces décisions de 1981 et 1987! Si nos autorités sont redevenues des gestionnaires froids, sans âme envers la nature, le peuple saura les faire réfléchir en votant avec son cœur. Je voterai non à la révision de la loi sur la chasse le 27 septembre!

**Alexandre Roulin,
professeur de biologie,
Lausanne**